

#### VILLE DE MARNAY

# LE BRÛLAGE **A L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS:** C'EST INTERDIT!

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants' en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre. **la toxicité** des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

\*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention : **FN CAS DF** NON-RESPECT DU RSD. UNE contravention DE 450 €. PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTTCULTER

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

#### **Déchets visés:**

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

#### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les!

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



## LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des composteurs. renseignez-vous!



### IF BROYAGE FT I F PATIL AGE

petits et gros branchages brovés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce la tonte mulching. elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



## LA DÉCHÈTERTE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

#### 250 déchèteries couvrent la région Centre

soit 99.5 % de la population.

(source enquête collecte ADEME 2011).

